



COMPTE RENDU DE LA CGT FINANCES DE L'YONNE CDAS DU 19 JUIN 2012

Le CDAS s'est réuni le 19 juin 2012.

La CGT a lu une déclaration liminaire jointe en annexe.

Le Président a répondu sur la note du 20 mai 2012 à propos des locaux de la médecine de prévention. Le projet de plan du 3^{ème} étage rue des Moreaux, pour la partie action sociale et plus précisément médecine de prévention remplit les conditions (accès handicapé, superficie, confidentialité...).

Le médecin de prévention (le Docteur MARTINOT) a pris la parole et expliqué les évolutions concernant la formation des médecins du travail. En effet, le Docteur MARTINOT a passé un diplôme universitaire complémentaire suite à son internat de médecin généraliste. Maintenant, ce n'est plus possible. Dorénavant avant l'internat, les étudiants doivent choisir entre médecine, générale, médecine du travail et les diverses spécialités. Ce qui implique un nombre insuffisant de médecins formés et donc à terme, une désertification des médecins du travail.

Il nous a informés de son départ en retraite (pour la partie libérale). Il conserverait sa place au sein des finances en tant que médecin de prévention.

Dans notre département, le ratio temps par agent, passé par le docteur MARTINOT est conforme à la moyenne nationale.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1) Approbation du PV du CDAS du 13 avril 2012:

La CGT Finances a refusé de prendre part au vote, puisque le secrétaire adjoint du CDAS précédent n'a pas transmis le projet de PV aux autres Organisations Syndicales.

2) Compte rendu d'activité du médecin de prévention :

Les effectifs sont en diminution de 28 personnes par rapport à 2010. Le médecin de prévention a présenté son rapport d'activité 2011. Il a examiné 227 personnes.

Il a constaté un stress de plus en plus important des agents suite aux restructurations, et un nombre en augmentation des conflits de personnes.

Au cours de l'année 2011, le médecin a, de plus, réalisé 8 aménagements de postes et a effectué des vaccinations.

En 2011, le Docteur MARTINOT n'a pas fait remplir le questionnaire concernant la souffrance au travail, mais le fera en 2012.

La Direction a souligné la réactivité du Docteur MARTINOT, sa disponibilité, ainsi que son implication dans le suivi des collègues en difficulté.

Une convention vient d'être instaurée dans notre département, à la demande du secrétariat général entre l'action sociale et la mutuelle MGEFI.

Cette année, les actions de préventions de la MGEFI sont faites en partenariat avec l'action sociale mais ne s'y substituent pas.

L'action concernant les risques cardiovasculaires se terminera cette année et le dépistage de la mesure du souffle commencera. Ces actions sont accessibles à tous les agents, y compris les non mutualistes.

Les actions propres à l'action sociale porteront, cette année, sur le crédit à la consommation et les troubles de la mémoire.

4) Questions diverses :

La déléguée, Madame MANSON, a fait un point sur les actions en cours, à savoir :

- Sortie Nigloland du 16 juin 2012 : 93 participants, sortie famille très appréciée ;
- « bons rentrée scolaire » : 21 enfants recevront des bons de 50 euros et 13 enfants des bons de 30 euros (recensement à ce jour). La CGT a réaffirmé le principe selon lequel ces bons sont distribués en fonction des ressources des parents, car il s'agit bien là d'une action sociale ;
- Le catalogue des jouets de Noel a été envoyé . La salle et le spectacle sont réservés pour le mercredi 12 décembre 2012 ;
- 27 retraités ont participé au voyage à Ballan-Miré. La moyenne d'âge était de 79 ans. Une enquête à destination des retraités va être faite pour connaître leurs attentes et leur proposer des actions appropriées.
- A l'avenir un compte rendu du CDAS par l'administration sera accessible sur le site intranet de la délégation.

Ce CDAS était informatif et la prochaine réunion se déroulera d'ici la fin de l'année.

Les représentants CGT Finances

Didier BOURIGAULT- Douanes

Nathalie FOURNILLON- CFP St Florentin

Nathalie ZELMAT- SIP Joigny

Caroline GERMAIN- SIE Auxerre

La CGT constate que les suppressions d'emplois, plus de 25 000 au niveau national dans nos ministères depuis 10 ans, et le gel des salaires depuis deux ans, compromettent non seulement les conditions de vie au travail des agents, mais également leur vie personnelle et leur bien être au quotidien.

Ceci est particulièrement ressenti par les agents en première affectation, toutes catégories confondues et les familles mono parentales de plus en plus nombreuses au sein de nos ministères (près de 10 %).

Dans un tel contexte, l'action sociale devrait apporter aux agents un nouveau souffle et leur permettre ainsi qu'à leurs familles un mieux vivre dans tous les domaines d'intervention.

S'agissant justement de l'action sociale, la mobilisation des agents a contraint les ministres à recevoir les Fédérations le 4 juillet 2011 et à revenir sur les prévisions de budget 2012 en rétablissant les 5 millions d'euros de crédits alloués aux politiques d'action sociale dont la suppression avait été initialement envisagée.

Cependant, le budget dévolu à l'action sociale n'est pas à la hauteur ni des ambitions affichées des ministres ni des attentes de la CGT. Pourquoi ?

- Parce que la réserve de précautions a été portée de 5 % à 6 %, ce qui représente près de 9 millions d'euros confisqués aux agents ;
- Parce que se rajoute les prévisions de gel « Etat exemplaire » et « insertion handicapés » soit près de 300 000 € dont on ne sait pas très bien à quoi cela correspond ?
- Parce que le coût des détachements des personnels des associations socio culturelles est près en charge par le budget de l'action sociale, sans aucun abondement ;
- Parce que le financement des nouvelles prestations (prêts études, prêts sinistres) se fera au détriment des prestations déjà existantes ;
- Parce que les moyens en personnels sont diminués de 15 emplois temps pleins.

Contrairement aux affirmations de l'administration , les budgets de l'action sociale ne sont pas maintenus.

D'autre part, la CGT pensait que le projet de remise en cause des missions des délégations départementales avait été abandonné. Nous avons réagi contre, tant au niveau national que départemental. Or aujourd'hui, nous avons des craintes de voir revenir, insidieusement, un tel projet. Nous souhaiterions avoir des informations à ce sujet

Concernant le CDAS de ce jour, la CGT souhaite avoir des informations sur le déménagement de la délégation au centre des finances publiques rue des Moreaux à Auxerre.

Concernant le médecin de prévention, la CGT regrette, une fois de plus son absence et la non transmission de son compte rendu d'activité.

Nous souhaitons connaître s'il envisage de partir à la retraite prochainement et si vous avez réfléchi à son remplacement.

La restauration collective de qualité et de proximité demeure une priorité pour la CGT. Toutefois quand ce n'est pas possible nous réitérons notre exigence d'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant ainsi que de la part patronale.

Au sujet des suppléants, quid de leur remboursement de frais ?

Le règlement intérieur prévoit 3 CDAS par an. Pouvez vous nous préciser à quelle période vous pensez les convoquer ?

Les représentants CGT du CDAS 89